

# Procuration de paiement de la bourse nationale de collège Établissement d'enseignement privé

La procuration de paiement de la bourse nationale de collège<sup>1</sup> est émise par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Établissement : CENTRE SCOLAIRE JEANNE D'ARC

Adresse : 2 RUE RAYMOND POINCARE

Commune : LE PEAGE DE ROUSSILLON

Code postal : 3 8 5 5 0

Je soussigné(e) Nom et prénoms

demeurant au Adresse

agissant en tant que :  père  mère  autre personne en charge de l'élève

de Nom et prénom élève de cet établissement en classe de \_\_\_\_\_

pour l'année scolaire 2023 - 2024, autorise Nom du chef de l'établissement

le chef de l'établissement agissant par délégation de l'organisme de gestion, à recevoir en mon nom, le montant de la bourse de collège attribuée à mon enfant.

## Cette autorisation implique que le chef de l'établissement :

- donnera décharge de la somme de la bourse de l'enfant au comptable public dès versement au compte de l'établissement.
- me versera par virement bancaire, le montant restant éventuel de la bourse de l'élève après le paiement des frais de pension ou de demi-pension.

Fait le \_\_\_\_\_  
À \_\_\_\_\_

Fait le \_\_\_\_\_  
À Le Péage de Roussillon

Signature du responsable de l'enfant

Signature du Chef d'établissement

